

Loi 2002-2

Organisation et décentralisation de l'action sociale et médico-sociale (ASMS)

Objectifs pédagogiques :

Chaque étudiant doit être capable à l'issue de ce module de formation :

- ✓ d'identifier le champ de l'action sociale et médico-sociale, notamment les établissements et services y appartenant,
- ✓ d'identifier en quoi l'établissement dans lequel il exerce est concerné par la loi n° 2002-2, notamment concernant l'(ou les) autorité(s) de contrôle et le (ou les) financeur(s),
- ✓ de citer les droits des usagers et les moyens permettant de les garantir,
- ✓ d'indiquer les autres domaines que la loi du 02/01/2002 a rénovés.

Méthodes pédagogiques : cours magistral avec pour support un diaporama – échanges avec les étudiants à partir de leurs expériences sur leur lieu de pratique professionnelle.

Documents fournis : Diaporama sur papier - tableau et panorama des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Article 312-1 CASF).

Intervenante : Véronique BOURGEOIS-SALÉ

Programme :

Introduction : le secteur SMS et les autres secteurs (secteur sanitaire, Education nationale...)

1. L'organisation et la décentralisation de l'ASMS (Loi 2002-2 du 02/01/2002 rénovant l'ASMS)

a. La rénovation de l'action sociale et médico-sociale

- Pourquoi et en quoi la loi 2002-2 rénove-t-elle l'action sociale et médico-sociale ?
- Structuration de la loi et codification

b. Les établissements et services de l'ASMS soumis à autorisation (Loi 2002-2 codifiée dans le Livre III, titre 1^{er} du Code de l'action sociale et des familles (CASF))

- Missions de l'ASMS (Art. L 311-1)
- Nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Art. 312-1 CASF)
- Droits des usagers (définition et modalités d'exercice) (Art. L 311-3 à 311-9)

En lien avec
les lois de décentralisation

- Evaluation des besoins et planification (*CROSMS, schémas d'organisation SMS*)
- Autorisation de création (*Procédure, Autorités compétentes, financement...*)
- Contrôle de l'activité et procédures de fermeture
- Evaluation de la qualité des prestations (Evaluation interne et externe)
- Coordination et coopération

2. Les acteurs institutionnels de l'ASMS

- Les administrations publiques (Etat, Collectivités locales)
- Les groupes d'intérêt représentant les usagers de l'ASMS (Associations...)
- Les organismes gestionnaires des établissements et services SMS (Associations, Ets Publics...)

Bibliographie indicative :

- JF Bauduret et M Jaeger, *Rénover l'action sociale et médico-sociale : histoire d'une refondation*, Paris, Dunod, 2002
- R Janvier et YA Matho, *Mettre en œuvre le droit des usagers – Contexte, pratique, enjeux*, Paris, Dunod, 2002
- Borgetto (Michel), Lafore (Robert), *Droit de l'aide et de l'action sociale*, Montchrétien, Paris, 4^{ème} édition, 2002
- Camberlein (Philippe), *Guide juridique et administratif de l'action sociale et médico-sociale*, Dunod, 2001.
- Lhuillier (Jean-Marc), *Guide de l'aide sociale à l'enfance*, Berger-Levrault, Paris, 4^{ème} édition, 1999
- Thévenet (Amédée), *L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*, Editions ESF, 14^{ème} édition, 2002.

Lieu : IRTESS - 2, rue Professeur Marion - 21000 DIJON

Prix : 80,50 euros (pour les VAE de niveaux III et IV) ou 126 euros (pour les VAE de niveau II)